Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

SAS ABBAYE DE BELVAL
Société par actions simplifiée (SAS)
Société au capital social de 218 400 euros
Siège social : 437 rue Principale à TROISVAUX (62130)
751 415 431 R.C.S. ARRAS

*(ci-après la "**Société**")*

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX-HUIT DECEMBRE

Les soussignées (ci-après les "Associés") :

1/ L'association ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL, dont le siège social est sis Abbaye de Belval, 437 rue Principale à 62130 TROISVAUX, inscrite au Registre National des Association sous le numéro W621003813, prise en la personne de son représentant légal, durement habilité aux fins des présentes.
E-mail : svdbhonval62@orange.fr
Propriétaire de 5 980 actions
Ci 5 980 actions

2/ La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE, société coopérative d'intérêt collectif à forme de société anonyme, société à capital variable, dont le siège social est sis est situé 146 rue Nationale à 59 000 LILLE, immatriculée sous le numéro 380 525 816 auprès du registre du commerce et des sociétés de LILLE, prise en la personne du Président du Conseil d'Administration, durement habilité aux fins des présentes.
E-mail : arnaud.bernard@autonomieetsolidarite.fr
Propriétaire de 1 300 actions
Ci 1 300 actions

En présence de (ci-après les "Nouveaux Associés") :

3/ Monsieur Charles, Marie, Joseph, Alphonse du HAYS, retraité, demeurant au 28 rue du Château à ERIN (62134).
Né le 10 mai 1947 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78).
Marié sous le régime de la communauté universelle.
De nationalité française.
Résident au sens de la règlementation fiscale.
E-mail : cduhays@wanadoo.fr

4/ Monsieur Louis, Joseph, Denis, Paul DELATTRE, demeurant au 1, rue de la place à RECQUES SUR HEM (62890).
Né le 15 février 1956 à RECQUES SUR HEM (62)
Marié sous le régime De la communauté universelle.
De nationalité française.
Résident au sens de la règlementation fiscale.

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

E-mail : louis.delattre@wanadoo.fr

5/ Monsieur Jacques, Philippe, Armand BAILLON, demeurant au 178 rue de Monts à MONCHEAUX-LES-FREVENT (62270)
Né le 27 août 1948 à MARCQ-EN-BAROEUL (59)
Veuf.
De nationalité française.
Résident au sens de la règlementation fiscale.
E-mail : jmfbaillon@orange.fr

Après avoir exposé et déclaré :

- Qu'ils sont les seuls Associés (2) de la Société,
- Propriétaires de 7 280 actions d'une valeur nominale de 30 euros chacune, sur 7 280 actions émises par la Société,
- Que conformément à la faculté qui leur est offerte par la Loi, la volonté des Associés peut être constatée par des actes sous signatures privées si elle est unanime,
- Qu'ils ont pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et renoncer à se prévaloir d'un quelconque grief au titre du délai de convocation ou de la communication préalable des documents et informations nécessaires.

Et avoir pris connaissance :

(i) <u>des documents suivants :</u>

- Du texte des décisions ; et
- D'un exemplaire des statuts ; et

(ii) <u>de l'ordre du jour ci-après reproduit :</u>

1. Introduction d'une clause de variabilité du capital social de la Société ;
2. Rachat partiel par la Société des titres sociaux d'un Associé (1) ;
3. Annulation des titres sociaux rachetés ;
4. Remboursement des titres sociaux d'un Associé (1) ;
5. Augmentation du capital social de la Société ;
6. Renonciation unanime des Associés à leur droit préférentiel de souscription ;
7. Demande de souscription au capital social de Nouveaux Associés (3) ;
8. Agrément de Nouveaux Associés (3)
9. Constatation de la libération du capital social ;
10. Nouvelle répartition du capital social ;
11. Modifications corrélatives des statuts ;
12. Pouvoirs pour les formalités légales.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

* * *

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

Première décision :
Introduction d'une clause de variabilité du capital social de la Société

« La collectivité des Associés décide de modifier les statuts de la Société pour y introduire une clause de variabilité du capital social de la Société, comme indiqué dans le projet de statuts mis à jour ci-attaché ; avec un capital social minimum de 150 000 euros ; à la date d'effet de ce jour. »

Cette décision est prise à l'unanimité

Deuxième décision
Rachat par la Société des titres sociaux d'un Associé (1)

« Les Associés prennent acte de la volonté de l'association AUTONOMIE ET SOLIDARITE de voir racheter une partie de ses titres sociaux par la Société, conformément aux dispositions des Statuts.

La collectivité des associés décide que la Société rachète ce jour des titres sociaux détenus par l'Associé, à savoir :

La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE : 1 200 actions
Ci 1 200 actions

D'une valeur nominale de 30 euros par action.

La valeur de rachat des titres sociaux rachetés par la Société est fixée à la somme de 46,67 euros par action, à savoir :

La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE :
Ci56 000 euros. »

Cette décision est prise à l'unanimité

Troisième décision
Annulation des titres sociaux rachetés

« La collectivité des associés décide consécutivement d'annuler immédiatement les titres sociaux rachetés par la Société.

Ainsi, sont annulés à effet de ce jour les 1 200 actions de la Société détenues par elle-même, à savoir :

La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE : 1 200 actions
Ci 1 200 actions

La Société compte dès lors, à compter de ce jour, exclusivement les Associés suivants :

1/ L'association ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL : 5 980 actions
Ci 5 980 actions

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

2/ La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE : 100 actions
Ci 100 actions

TOTAL des titres sociaux 6 080 actions

Le capital social de la Société est corrélativement réduit instamment de la somme de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT EUROS (218 400 €) à la somme de CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (182 400 euros). »

Cette décision est prise à l'unanimité

Quatrième décision
Remboursement des titres sociaux rachetés

« La collectivité des associés décide que le remboursement des titres sociaux rachetés et annulés par la Société aura lieu dans les **trois jours** des présentes décisions unanimes des associés, par virement sur le compte bancaire de l'Associé concerné.

L'associé partiellement retrayant s'engage à ré-apporter sans délai cette somme, sous forme de d'apport en compte courant d'associé. »

Cette décision est prise à l'unanimité

Cinquième décision :
Augmentation du capital social

« La collectivité des Associés décide, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, de procéder à une augmentation du capital social de la Société pour un montant SEPT CENT VINGT EUROS (720 €) par voie d'émission de 24 actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (30 €) chacune, sans prime d'émission. »

Cette décision est prise à l'unanimité

Sixième décision :
Renonciation unanime des Associés à leur droit préférentiel de souscription

« Chacun des Associés (2) décide de renoncer à son droit préférentiel - individuel - de souscription proportionnelle à l'augmentation du capital social décidée par la collectivité des Associés dans la décision unanime susvisée, au profit de trois Nouveaux Associés (3), sans prime d'émission. »

Cette décision est prise à l'unanimité

Septième décision :
Demande de souscription au capital social de la Société de Nouveaux Associé (3)

« La collectivité des Associés prend acte demandes de souscription au capital social de trois Nouveaux Associé (3), présentées comme suit :

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

1/ Monsieur Charles du HAYS
Ci 10 actions

2/ Monsieur Louis DELATTRE
Ci 10 actions

3/ Monsieur Jacques BAILLON
Ci 4 actions

Soit des demandes de souscription au capital social de la Société pour VINGT-QUATRE (24) actions nouvelles, sans prime d'émission, dans les conditions suivantes :

1/ Monsieur Charles du HAYS
Ci300 euros

2/ Monsieur Louis DELATTRE
Ci300 euros

3/ Monsieur Jacques BAILLON
Ci120 euros

Soit des apports en numéraire, afférents à l'augmentation de capital, d'un montant SEPT CENT VINGT EUROS (720 €), par voie d'émission de VINGT-QUATRE (24) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (30 €) chacune.

Le capital social de la Société est corrélativement augmenté de CENT QUATRE-VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (182 400 euros) à CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE CENT VINGT EUROS (183 120 €). »

Cette décision est prise à l'unanimité

<u>Huitième décision</u> :
Agrément de Nouveaux Associés (3)

« La collectivité des Associés décide d'agréer, conformément à l'article 8 des statuts, en qualité d'Associé de la Société :

1/ Monsieur Charles du HAYS, demeurant au 28 rue du Château à ERIN (62134).
Né le 10 mai 1947 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78).

2/ Monsieur Louis DELATTRE, demeurant au 1, rue de la place à RECQUES SUR HEM (62890).
Né le 15 février 1956 à RECQUES SUR HEM (62).

3/ Monsieur Jacques BAILLON, demeurant au 178 rue de Monts à MONCHEAUX-LES-FREVENT (62270)
Né le 27 août 1948 à MARCQ-EN-BAROEUL (59). »

Cette décision est prise à l'unanimité

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

<u>Neuvième décision</u> :
Constatation de la libération du capital social

« La collectivité des Associés prend acte de la libération immédiate des actions souscrites par trois Nouveaux Associés (3), soit SEPT CENT VINGT EUROS (720 €).

Le capital social de la Société de CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE CENT VINGT EUROS (183 120 €) est entièrement libéré. »

Cette décision est prise à l'unanimité

<u>Dixième décision</u> :
Nouvelle répartition du capital social

« La collectivité des Associés prend acte, consécutivement à l'adoption des précédentes décisions que la nouvelle répartition du capital social de la Société est la suivante :

1/ L'association ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL : 6 280 actions
Ci 5 980 actions

2/ La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE : 100 actions
Ci 100 actions

3/ Monsieur Charles du HAYS : 10 actions
Ci 10 actions

4/ Monsieur Louis DELATTRE : 10 actions
Ci 10 actions

5/ Monsieur Jacques BAILLON : 4 actions
Ci 4 actions

TOTAL des actions 6 104 actions »

Cette décision est prise à l'unanimité

<u>Onzième décision</u> :
Mise à jour corrélative des statuts

« La collectivité des Associés décide que les statuts de la Société seront corrélativement mis à jour ;

Conformément au projet de statuts mis à jour ci-annexé. »

Cette décision est prise à l'unanimité

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

<u>Douzième décision</u> :
Pouvoirs et formalités

« La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité et d'enregistrement.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés. »

Cette décision est prise à l'unanimité

* * *

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Par leur signature, les Parties manifestent expressément leur consentement libre et non-équivoque au présent acte.
Conformément aux articles 1363 et suivants du code civil et du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, les Parties sont expressément convenues de signer le présent acte sous forme électronique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign France.
Les Parties conviennent expressément que le présent acte signé électroniquement :

- Constitue l'original du document ;
- Est établi dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;
- Est parfaitement valable entre elles ; les Parties s'engageant à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent acte sur le fondement de leur nature électronique ;
- Constitue une preuve littérale au sens des articles 1363 et suivants du code civil, a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier, conformément à l'article 1366 du code civil et pourra valablement leur être opposé.

En conséquence, le présent acte signé électroniquement vaut preuve du contenu du présent acte, de l'identité des signataires et de leur consentement aux droits et obligations qui en découlent.

L'association ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL Représentée par M. Stéphane VAN DEN BULKE	Signé par : ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL DB733D0B64E3464...
La société AUTONOMIE ET SOLIDARITE Représentée par M. Arnaud BERNARD	Signé par : AUTONOMIE ET SOLIDARITE 7A0D8754F3FB47D...

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés

Docusign Envelope ID: E55320F5-CF0E-4991-BD13-166BC080266F

M. Charles du HAYS	Signé par : Charles du HAYS C45DA06AF2C8405...
M. Louis DELATTRE	Signé par : Louis DELATTRE 527D4F7B3FC34DD...
M. Jacques BAILLON	DocuSigned by: Jacques BAILLON BA6973214BC54D1...

© Acte rédigé par la LAWFIELDS Avocats, 15 boulevard des Invalides à PARIS (75007) ; Reproduction interdite ; Tous droits réservés